

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Étaient présents :

Djoudé MERABET, Maire, Françoise GUILLOTIN, Didier GUILLAUD, Bernard GIRARD, Valérie AUVRAY, Gilbert MEYER, Magali ADAM, Adjoints, Annick LAÏCHOUR, Robert DUGARD, Claire YOUINOU, Joëlle DOUBET, Annie DUHAMEL, Béatrice LEFEL, Isabelle TEURQUETY, David CAMPERVEUX, Sylvia CALMES-BRUNET, Thomas CAILLOT, Clément DOLPHENS, Stéphane RECHER, Jean-Christophe PERRIN, Véronique QUENNEVILLE, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés (avec pouvoir) :

Caroline TOUTAIN, Joël COULOMBEL, Abdoulaye SALL, Adjoints, Agnès LANNES, Frédéric MAILLET, Sandra HANCHARD, Mehdi KAÏM, Pierre WEINMANN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents (sans pouvoir) :

Nicolas GOURY, Didier PERRAULT, Paule AUZOUX, Alexis LEMATELOT, Conseillers Municipaux.

-
- 1 - Approuve le procès-verbal de la séance du 21 juin 2019.
 - 2 - Désigne Madame Véronique QUENNEVILLE en qualité de Secrétaire de séance.
 - 3 - Entend les communications de la Municipalité :
 - a) Point sur la rentrée scolaire
 - b) Point d'étape COP 21
 - c) Diverses
 - 4 - Entend le compte-rendu de la délégation de Monsieur le Maire :
 - a) Marchés publics passés au cours du 1^{er} semestre 2019
 - b) Décisions diverses.
 - 5 - Prend acte des actions mises en œuvre, dans le délai d'un an suivant la réception du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes.
 - 6 - Approuve la Convention Intercommunale d'Attributions de logements au sein de la Métropole Rouen Normandie.
 - 7 - Approuve la modification du règlement relatif aux modalités de subvention du ravalement des façades en secteur diffus.
 - 8 - Approuve les modalités d'attribution d'une subvention supplémentaire pour l'immeuble situé 23 bis rue Jean Jaurès à hauteur de 1 671,71€ dans le cadre de la 7^{ème} campagne de ravalement de façades obligatoire.
 - 9 - Approuve le projet d'installation d'une nouvelle fonderie et l'extension des capacités de production des moteurs électriques, par la Société RENAULT SNC, sur la commune de Cléon.

- 10** - Approuve la convention partenariale d'appui en expertise pour la diffusion et le développement des clauses sociales dans les marchés publics.
- 11** - Approuve le contrat type de mobilisation et de coordination (locale) sur les violences sexistes et sexuelles.
- 12** - Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Ville d'Elbeuf-sur-Seine et l'Education Nationale pour l'organisation des activités physiques et sportives.
- 13** - Autorise la signature des conventions bipartites de participations aux frais de scolarisation des enfants scolarisés en cycle maternel et élémentaire.
- 14** - Attribue une subvention exceptionnelle de 600€ à l'association « Musica Maurois » au titre de l'année 2019.
- 15** - Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Ville et la Compagnie « La Part du Pauvre/Nana Triban », pour une résidence artistique associée à un programme de médiation culturelle.
- 16** - Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Ville et le Cirque Théâtre d'Elbeuf pour un co-accueil du spectacle ML King 306.
- 17** - Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Ville d'Elbeuf et l'association A Travers Chants, à l'occasion du festival Chants d'elles pour l'année 2019.
- 18** - Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Ville et Saint-Pierre-lès-Elbeuf, à l'occasion du festival Graine de Public pour l'année 2019.
- 19** - Approuve le principe de l'adhésion au dispositif « Carte Culture ».
- 20** - Approuve le principe de l'adhésion au dispositif « Pass'Jeunes 76 ».
- 21** - Approuve le principe de l'adhésion au dispositif de la Carte Atouts Normandie.
- 22** - Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Ville et l'association Lire en Seine.
- 23** - Décide d'allouer à l'association Lire en Seine, pour l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 4.300 euros.
- 24** - Accepte de verser à la Métropole, la contribution financière de la Ville d'Elbeuf-sur-Seine, au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes à raison de 0,23€ par habitant pour 2019.
- 25** - Approuve les termes de la convention cadre de partenariat de formation professionnelle territorialisée relative à la mise en œuvre d'actions de formation INTRA, entre la ville et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.
- 26** - Sollicite un nouvel agrément auprès de l'Agence du service civique afin de permettre l'accueil de jeunes en service civique au sein de la collectivité.
- 27** - Approuve la liste des emplois exposée des emplois dont les contraintes justifient l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service :

| Emploi | Obligations liées à l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service |
|--|--|
| Gardien-ne du complexe Jean Pierre Papin | Pour des raisons de sûreté, de sécurité et de disponibilité totale au vu des missions de gardiennage et de surveillance exercées |
| Gardien-ne du Parc Saint Cyr | Pour des raisons de sûreté, de sécurité et de disponibilité totale au vu des missions de gardiennage et de surveillance exercées |
| Gardien-ne de la Maison des associations | Pour des raisons de sûreté, de sécurité et de disponibilité totale au vu des missions de gardiennage et de surveillance exercées |
| Gardien-ne du cimetière Saint Jean | Pour des raisons de sûreté, de sécurité et de disponibilité totale au vu des missions de gardiennage et de surveillance exercées |
| Gardien-ne du cimetière Saint Etienne | Pour des raisons de sûreté, de sécurité et de disponibilité totale au vu des missions de gardiennage et de surveillance exercées |
| Gardien-ne des équipements sportifs du Buquet | Pour des raisons de sûreté, de sécurité et de disponibilité totale au vu des missions de gardiennage et de surveillance exercées |
| Gardien-ne du centre technique municipal | Pour des raisons de sûreté, de sécurité et de disponibilité totale au vu des missions de gardiennage et de surveillance exercées |
| Gardien-ne de l'Hôtel de Ville | Pour des raisons de sûreté, de sécurité et de disponibilité totale au vu des missions de gardiennage et de surveillance exercées |
| Gardien-ne des serres municipales | Pour des raisons de sûreté, de sécurité et de disponibilité totale au vu des missions de gardiennage et de surveillance exercées |
| Gardien-ne des équipements sportifs de la Ceresaie | Pour des raisons de sûreté, de sécurité et de disponibilité totale au vu des missions de gardiennage et de surveillance exercées |
| Gardien-ne du Château La Ruche | Pour des raisons de sûreté, de sécurité et de disponibilité totale au vu des missions de gardiennage et de surveillance exercées |

28 - Décide les modifications de postes suivants :

| Grades | Suppression | Création | Temps de travail hebdomadaire |
|---|--------------------|-----------------|--------------------------------------|
| Adjointe technique territoriale principale de 2 ^{ème} classe | 1 | | 35H |
| ATSEM principale de 1 ^{ère} classe | | 1 | 35H |
| Rédactrice territoriale | 1 | | 35H |
| Attaché | | 1 | 35H |
| Technicien territorial | 1 | | 35H |
| Animateur (trice) territorial(e) | | 1 | 35H |

| | | | |
|---|---|---|-----|
| Adjoint technique territorial | 1 | | 35H |
| Adjointe administrative territoriale | | 1 | 35H |
| Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe | 1 | | 35H |
| Adjoint technique territorial | | 1 | 35H |
| ATSEM principale de 1 ^{ère} classe | 1 | | 35H |
| Adjointe technique territoriale principale de 1 ^{ère} classe | | 1 | 35H |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures et 35 minutes.

Nous Djoudé MERABET, Maire de la Ville d'Elbeuf sur Seine, certifions que le présent compte-rendu de la séance du 21 juin 2019 du Conseil Municipal a été affiché conformément à la loi, le

Le registre des délibérations du Conseil Municipal peut être consulté à la Direction des Services au Public-Secrétariat du Conseil Municipal (s'adresser à Mme Lucie DOSSEMONT).

Le Maire d'Elbeuf-sur-Seine,

Djoudé MERABET.